

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2025
Délibération n°80

L'An deux mille vingt-cinq, le 19 juin, à 19h30, le Conseil Municipal
convoqué le 13 juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard ; HERMITTE Jean-Pierre ; SEMIOND Philippe ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; VERNET Laurent ; PRAT Christelle ; GIRAUD Matthieu ;

Absents : BARONNAT Bernard, ALDEBERT Gérard ; MOUGIN Rémi ;

Procurations : VIESSANT Céline à MOREAU Gaëlle ; KIRKYACHARIAN Luc à FISCHER Maryline ; Franck ADISON à MOUTIER Gérard ; Virginie JEANE à COQUILLAT Catherine ; MOSSO Véronique à VERNET Laurent ;

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LE CONFORTEMENT DES CULEES DE LA PASSERELLE PIETONNE DU GYR

Afin d'installer de manière pérenne la passerelle piétonne reliant la RD994 au chemin piéton menant à la gravière du Gyr, il convient de créer deux culées capables de reprendre les charges de la structure.

Pour rappel, il a opté pour une passerelle légèrement plus longue permettant de réaliser les culées en dehors du lit de la rivière.

Seule la société Allamano a répondu au cahier des charges et propose une offre à 39495,10€HT.

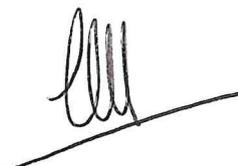
Pour mémoire ces travaux s'inscrivent dans le cadre des demandes de subventions suite aux différentes crues entre décembre 2023 et octobre 2024.

Vu le décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024 relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux ;

Après en avoir délibéré, à la majorité et une abstention (GIRAUD Mathieu) le Conseil Municipal décide :

D'approuver l'attribution du marché de travaux de création de deux culées pour un montant de 39495,10€HT.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

